RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

Envoyé en préfecture le 27/09/2022 Recu en préfecture le 27/09/2022

3 - 1

Affiché le

ID: 089-218900256-20220922-98_22_09_2022-DE

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE D'AVALLON

de la VILLE d'AVALLON

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville – salle des Maréchaux, sous la présidence de **Madame Jamilah HABSAOUI**, **Maire**.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents: 22

Absent(es) représenté(es) :

Monsieur Camille BOERIO donne pouvoir à Madame Jamilah HABSAOUI Madame Sandrine CHAUVEAU donne pouvoir à Monsieur Vincent CLÉMENT Madame Nathalie ROMANOWSKI donne pouvoir à Madame Léa COIGNOT Madame Nicole JEDYNSKI donne pouvoir à Madame Christine BURÉ Monsieur Éric JODELET donne pouvoir à Monsieur Gérard GUYARD

Absents non excusés: Mesdames Myriam GILLET-ACCART et Fanny BOUVIER

Secrétaire de séance : Madame Léa COIGNOT

N° 98 - 22/09/2022

SERVICES « EAU POTABLE » ET « ASSAINISSEMENT » – RAPPORTS ANNUELS DU DELEGATAIRE : EXERCICE 2021

L'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Locales fait obligation au délégataire de produire chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Conformément à ce texte, le Maire présente à l'assemblée délibérante les rapports annuels de l'exercice 2021 établis par la compagnie fermière, VEOLIA EAU, délégataire de la gestion des services publics « eau potable » et « assainissement »,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DONNE acte au Maire de la présentation des rapports annuels de l'exercice 2021 du délégataire des services publics « eau potable » et « assainissement ».

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,